



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **13 janvier 2025**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

01-25

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter les procès-verbaux du 2, 16 et 19 décembre 2024.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 338.20
Conciergerie	645.44
Administration	4 032.00
Coordonnateur en loisir	3 180.00
Eau potable & Aqueduc	2 508.16
RÉSEAU ROUTIER	
Réparation éclairage public	900.73
Enlèvement chemin (2/6)	44 014.34
Voirie routes Paradis et Thibeault	4 150.60
Nivelage route Ste-Jeanne	305.00
Essence, huile et diesel	600.65
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte bacs	3 946.45
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Frais de déplacement	58.80
Téléphone cellulaire	54.07
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	345.06
Électricité (eaux usées, route 297)	1 511.32
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	752.30
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	270.65



Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	563.06
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	405.19
Électricité (sentiers lumineux)	113.86
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	70.07
Téléphone (cellulaire)	36.76
Fond d'information du territoire	30.00
Papeterie et fourniture bureau	437.07
Analyse eau potable et eau usée	416.72
Support graphique site internet (oct-déc)	86.23
Mise à jour rôle d'évaluation	4 243.67
Honoraires service génie mise à niveau eau usée	2 672.21
Réparation sonde niveau d'eau réservoir EP	487.15
Intérêts avances de fonds	815.56
Obligation et intérêts- chemin Kempt No 178-24	2 229.38
Don Souper Show No 177-24	1 000.00
TECQ- Mise au norme eau usée décomptes No 182-24	125 181.89

207 402.59

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-trés

02-25 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

Mention **CONSEIL**

Démission écrite de Madame Sonia Bouchard, conseillère #1, reçue et déposée lors de la séance du conseil.

03-25 **ADOPTION RÈGLEMENT 2024-06**

Règlement déterminant les taux de la taxe foncière et de services pour l'exercice financier 2025.

Attendu que le conseil doit adopter un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services;



Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte le règlement portant le numéro 2024-06, qui statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Les taux de taxe et les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2025.

ARTICLE 2

Le taux de la taxe foncière, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2025, est fixé à **1,0528\$**, soit :

Foncière générale	0,9828 \$ / 100 \$ d'évaluation
Foncière Sûreté du Québec	0,0700 \$ / 100 \$ d'évaluation

ARTICLE 3

Les tarifs de compensation pour le service d'eau potable et d'aqueduc sont fixés selon les catégories suivantes :

Catégorie 1	Unité de logement	315,00 \$
Catégorie 2	Industrie, Ferme	600,00 \$

ARTICLE 4

Le taux de compensation pour le service d'égout est fixé à **95,00 \$**, par unité de logement, pour une résidence, un commerce, une industrie, un garage et autres immeubles.

ARTICLE 5

Le taux de compensation pour le raccordement au nouveau puits en eau potable est fixé à **120,00 \$**, par résidence, unité de logement, commerce, garage, industries et autres immeubles.

ARTICLE 6

Les tarifs de compensation annuel pour la collecte porte-à porte et le transport des matières résiduelles sont fixés à :

RÉSIDENCE, LOGEMENT (périmètre urbain)	245,00 \$
RÉSIDENCE, LOGEMENT (hors périmètre urbain)	164,00 \$
COMMERCE, INDUSTRIE	164,00 \$
CHALET, MAISON DE VILLÉGIATURE	82,00 \$

**ARTICLE 7**

Le tarif pour le service de vidange de fosse septique (sur base volontaire) est fixé à **250,00 \$**.

ARTICLE 8

Le tarif pour la location d'une salle sont fixés :

Centre municipal	Résident	175,00 \$
Centre municipal	Non-résident	220,00 \$
Patinoire	-----	75,00 \$

ARTICLE 9

Le taux d'intérêts ainsi que les échéances pour les comptes dus à la municipalité sera établis par résolution.

ARTICLE 10

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Maire

Directrice générale

04-25**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt de l'état des revenus totalisant 1 362 262,80\$ et des dépenses totalisant 1 797 760,38\$, dont 1 215 285,65\$ en dépenses de fonctionnement, au 31 décembre 2024.

Maire

05-25**PROGRAMME D'AIDE VOIRIE LOCALE****Dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles**

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL 2024) ;



En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent, il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse atteste la véracité des frais encourus pour l'année civile 2024 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivants :

1- Entretien hiver :	182 995,00 \$
2- Entretien été :	
a. Systèmes de sécurité	30 320,00 \$
b. Chaussées pavées-préventif	5 169,00 \$
c. Chaussées pavées-palliatif	0,00 \$
d. Chaussées gravelées-préventif	28 505,00 \$
e. Chaussées gravelées-palliatif	25 018,00 \$
f. Systèmes de drainage	30 293,00 \$
g. Abords de routes	14 484,00 \$
3- Investissement hiver :	0,00 \$
4- Investissement été :	0,00 \$

Maire

06-25

TECQ-EAU USÉE-DÉCOMPTE

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des décomptes suivants du projet de mise aux normes Eau usée-phase 1 :

TETRA TECH-surveillance travaux	#6	6 928,97 \$
RPF ltée – exécution travaux	#4	224 261,91 \$

Maire

07-25

MANDAT SERVICE GÉNIE MUNICIPAL MRC

Appel d'offres regroupés pour travaux de scellement de fissures et/ou rapiécage

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour :

- 1- Préparer les documents d'appels d'offres regroupés ;
- 2- Autoriser de lancer les appels d'offres regroupés ;
- 3- Effectuer la coordination des travaux d'entretien ;
- 4- Valider la conformité des matériaux et méthodes utilisés pour les travaux.

Maire



08-25

OMH 2024

Il est proposé Madame Nancy Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget 2024 révisé #4 de l'OMH de Saint-Moïse qui modifie sa participation au montant de 4 128,00\$ au lieu de 4 127,00\$ et autorise le paiement de la balance de la participation financière de la municipalité.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h30.

Président

Secrétaire

